PROCÈS IKEA / POLICE
QUE FAIT L'IGPN ?

3ème jour : Le 24 mars 2021

Des dizaines de policiers et gendarmes ont consulté et transmis des fichiers STIC (antécédent judiciaire) à IKEA sans que l'IGPN ne bouge une oreille.

Ainsi Monsieur S. policier recruté en 2000 communique en 2002 des renseignements à une société. L'IGPN sévit violemment en lui signifiant … **un blâme !**

Ce même policier est mis en cause en 2007 pour avoir violé le secret professionnel en communiquant des fichiers STIC à un tiers.
Immédiatement, avec une sévérité exemplaire, l'IGPN lui notifie …**un rappel à la loi !**

En 2010 IKEA le recrutera directement comme responsable de la sécurité du magasin de Franconville où il fera le lien avec ses anciens collègues et meublera le commissariat de meubles IKEA.

Le policier des renseignements généraux, dont le nom est cité à l'audience, qui a fourni la copie du passeport d'une salariée n'est même pas entendu en audition.

Monsieur H. policier d'Ermont, inculpé pour des consultations STIC de syndicalistes IKEA, est toujours en poste.
Le juge d'instruction a écarté tous les gendarmes et tous les policiers qui ont consulté et transmis moins de 10 fichiers STIC.

Moralité : que les policiers matraquent ou espionnent les syndicalistes, l'IGPN ne sert à rien. Il faut rouvrir l'instruction sur le rôle des policiers dans ce vaste espionnage au profit des patrons d'IKEA

CONTACT : Frédéric LESCHIERA 06 51 25 40 77